

CORRIGENDUM N°1**Référence de publication : COD21003-10084****Lieu(x) d'exécution : République Démocratique du Congo**

Objet : Marché de services relatif au « Recrutement d'un.e Expert.e en Analyse Environnementale et Sociale »

Le marché public est modifié/corrigé comme suit :

Paragraphe 3.4.9.2 : Critères d'attribution**Lire :**

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- Attribution sur la base du prix : **30 %**

Cotation financière = $30 - ((\text{le prix de l'offre concernée} - \text{prix de l'offre la plus basse}) / \text{prix de l'offre concernée}) * 30$

Attribution de la qualité : **70 %**

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a obtenu la cotation finale la plus élevée.

Au lieu de :

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- Attribution sur la base du prix : **30 %**

Cotation financière = $30 - ((\text{le prix de l'offre concernée} - \text{prix de l'offre la plus basse}) / \text{prix de l'offre la plus basse}) * 30$

Attribution de la qualité : **70 %**

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a obtenu la cotation finale la plus élevée.